



LES SERVICES PUBLICS S'ÉCROULENT.

**M. LEGAULT,  
AGISSEZ !**

Info-négo no 16 - 1<sup>er</sup> avril 2021

## **UNE CONTRE-PROPOSITION QUI A MALHEUREUSEMENT DES ALLURES DE POISSON D'AVRIL**

Hier matin, le Conseil du trésor a déposé, à la table centrale, une nouvelle contre-proposition. Après analyse, nous constatons que cette dernière n'en est pas une, puisqu'elle correspond presque en tout point à la dernière offre que nous avons rejetée en mai 2020. Il est donc clair que le gouvernement Legault nous a conviés cette semaine à une opération de communication, un désolant exercice de relations publiques sur notre dos, à nous toutes et à nous tous, travailleuses et des travailleurs des services publics.

À la lecture des principaux éléments de cette proposition, on peut malheureusement se dire que nous avons perdu un an à tenter de négocier avec un gouvernement qui, manifestement, n'a aucune écoute et aucune considération pour les besoins des personnels de tous les secteurs des services publics qui lui ont pourtant été présentés de manière claire et détaillée aux tables de négociation. Les paramètres salariaux restent identiques à ceux de la dernière offre, soit 1,75 % en 2020, 1,75 % en 2021 et 1,5 % en 2022, et la partie patronale choisit plutôt d'apporter des bonifications mineures aux montants forfaitaires de la première et de la deuxième année, alors que nous avons clairement exprimé que des mesures éphémères comme celles-ci ne permettent pas d'attirer et de retenir les travailleuses et les travailleurs dans les réseaux. Rappelons que les montants forfaitaires ne sont pas récurrents et qu'ils ne sont pas inclus dans le calcul de notre rente de retraite.

L'autre nouveauté de ce dépôt quant aux paramètres salariaux est la mise en place, pour la durée de la convention collective, d'un mécanisme plafonné de protection du pouvoir d'achat qui permet d'ajouter au plus 1 %, si l'inflation dépasse 5 % sur la période de trois ans. Le Conseil du trésor essaie de nous vendre ce mécanisme comme un gain significatif, alors que, si l'inflation dépassait 6 % sur trois ans, ce serait encore l'appauvrissement pour les travailleuses et les travailleurs des services publics. De plus, le gouvernement lie ce mécanisme à la croissance économique, ce qui ajoute une contrainte de plus à son déclenchement.

Donc, sur les salaires, dans les faits, les offres du Conseil du trésor ne permettent aucun enrichissement. Aucun. On est bien loin du coup de barre nécessaire !

Sur le plan des conditions de travail, le gouvernement maintient les mêmes enveloppes monétaires aux tables sectorielles, des enveloppes nettement insuffisantes. Là aussi, comme sur les paramètres salariaux, il fait la sourde oreille à nos revendications, ce qui nous prouve une fois de plus qu'il n'en a que pour ses propres priorités. En agissant de la sorte, il laisse sur le bas-côté la grande majorité des travailleuses et des travailleurs des services publics, notamment dans le secteur scolaire, dans les collèges et dans les organismes gouvernementaux.

En refusant de reconnaître que la situation était déjà critique dans nos milieux de travail bien avant la pandémie et en choisissant de gérer les crises lorsqu'elles éclatent médiatiquement au lieu de travailler, avec nous, à régler les problèmes de fond, M. Legault nous force à prendre les grands moyens pour lui faire entendre raison. Sa nouvelle tentative des derniers jours de régler au rabais les conventions collectives du secteur public est un coup bas de plus et nous devons lui faire savoir que nous ne nous laisserons pas faire.

**S'UNIR. AGIR. GAGNER.** 

Depuis le 15 mars, nous avons en poche des mandats forts pour planifier la grève et c'est ce à quoi travaillent intensivement les quatre fédérations du secteur public de la CSN. Bien évidemment, nous souhaitons avant tout obtenir une entente négociée qui apporte de réelles solutions qui permettront aux travailleuses et aux travailleurs d'offrir des services de qualité à la population. Cependant, au cours des prochaines semaines, nous partirons à la recherche de mandats de grève afin d'avoir en main toutes les armes nécessaires pour pouvoir dire haut et fort à ce gouvernement méprisant : nous sommes prêtes, nous sommes prêts. S'il le faut, nous utiliserons l'ultime moyen de pression pour améliorer nos conditions de travail et ainsi défendre les services auxquels les Québécoises et les Québécois ont droit.

## CONTRE-PROPOSITION DU CONSEIL DU TRÉSOR

Déposée à la table centrale le 31 mars 2021

	Mai 2020	Mars 2021
<b>Durée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 ans</li> </ul>
<b>Salaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>An 1 : 1,75 %</li> <li>An 2 : 1,75 %</li> <li>An 3 : 0,40 \$ (rangements 1 à 11) et 1,5 % (rangements 12 et plus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>An 1 : 1,75 %</li> <li>An 2 : 1,75 %</li> <li>An 3 : 0,43 \$ (rangements 1 à 11) et 1,5 % (rangements 12 et plus)</li> </ul>
<b>Protection du pouvoir d'achat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanisme plafonné de protection du pouvoir d'achat conditionnel à une cible de croissance économique</li> </ul>
<b>Montants forfaitaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>An 1 : De 0,44 \$ l'heure au rangement 1, diminuant progressivement à 0,33 \$ l'heure aux rangements 12 et plus</li> <li>An 2 : De 0,44 \$ l'heure au rangement 1, diminuant progressivement à 0,33 \$ l'heure aux rangements 12 et plus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>An 1 : 0,66 \$ l'heure au rangement 1, diminuant progressivement à 0,33 \$ l'heure aux rangements 12 et plus</li> <li>An 2 : 0,66 \$ l'heure pour tous les rangements</li> </ul>
<b>Primes, indemnités, montants forfaitaires et budgets prenant fin le 30 mars 2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconduction jusqu'au 30 septembre 2020 de : <ul style="list-style-type: none"> <li>Montant forfaitaire pour le personnel œuvrant auprès des personnes présentant un TGC</li> <li>Montant forfaitaire pour le personnel œuvrant en CHSLD</li> <li>Prime de rétention pour les psychologues</li> <li>Indemnité annuelle pour le personnel œuvrant dans un établissement du Grand-Nord</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconduction jusqu'au 30 mars 2023, avec certaines nouvelles modalités, de : <ul style="list-style-type: none"> <li>Montant forfaitaire pour le personnel œuvrant auprès des personnes présentant un TGC</li> <li>Montant forfaitaire pour le personnel œuvrant en CHSLD</li> <li>Prime de rétention pour les psychologues</li> <li>Indemnité annuelle pour le personnel œuvrant dans un établissement dans du Grand-Nord</li> <li>Budgets d'encadrement et de développement de la pratique professionnelle</li> </ul> </li> </ul>

<p><b>Primes relatives à certains titres d'emploi d'ouvriers spécialisés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconduction de la prime pour les titres d'emploi déjà visés jusqu'au 30 septembre 2020</li> <li>• Création d'un comité paritaire et intersyndical (CSN, CSQ, FTQ et SFPQ ) sur l'évaluation de la pénurie de main-d'œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconduction de la prime pour les titres d'emploi déjà visés jusqu'au 30 mars 2023</li> <li>• Création d'un comité paritaire et intersyndical (CSN, CSQ, FTQ et SFPQ) sur l'évaluation de la pénurie de main-d'œuvre</li> </ul>
<p><b>RREGOP</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un comité de travail paritaire et intersyndical (CSN, CSQ, FTQ, APTS, FIQ, FAE) pour discuter et faire des travaux portant sur les paramètres du régime, son évolution et les modalités de financement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un comité de travail paritaire et intercentrales (CSN, CSQ, FTQ) pour discuter et faire des travaux portant sur les paramètres du régime, son évolution et les modalités de financement</li> <li>• Mandat révisé pour inclure les enjeux syndicaux</li> </ul>
<p><b>Droits parentaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un comité de travail paritaire et intersyndical (CSN, CSQ, FTQ, APTS, FIQ, FAE) dont le mandat est d'évaluer l'opportunité d'apporter certaines modifications au régime des droits parentaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un comité de travail paritaire et intercentrales (CSN, CSQ, FTQ) dont le mandat est d'analyser certaines composantes du régime des droits parentaux</li> </ul>
<p><b>Assurances collectives – Bonification de la contribution de l'employeur</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien</li> </ul>
<p><b>Lanceurs d'alerte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien</li> </ul>
<p><b>Autres sujets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajustement aux conditions salariales des enseignantes et des enseignants chargés de cours à la formation continue</li> <li>• Ajustement de l'échelle salariale des enseignantes et enseignants en aéronautique du Collège de Chicoutimi</li> <li>• Pleine reconnaissance de l'expérience à la suite de la mise en œuvre de la nouvelle structure salariale au 2 avril 2019</li> <li>• Réévaluation du rangement des titres d'emploi de technicien en électronique et de technicien en fabrication mécanique de la santé et des services sociaux</li> <li>• Cohérence de la structure salariale des enseignantes et des enseignants de collège avec celle du primaire-secondaire</li> <li>• Désinvestissement progressif de la Caisse de dépôt et placement du Québec des énergies fossiles dans le RREGOP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien</li> </ul>